

CONCOURS PHOTO
édition 2018

La
Photographie humaniste
(Scènes de la vie quotidienne)



Bulletin d'inscription et règlement
à retirer à l'Espace Fayolle

Centre Culturel Municipal Espace Fayolle
05.55.52.96.35



 **VILLE DE**
GUÉRET

LA PHOTOGRAPHIE HUMANISTE

(SCENES DE LA VIE QUOTIDIENNE)

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO



ORGANISATEURS DU CONCOURS

- 1- L'organisateur du concours photos est le Centre Culturel de l'Espace Fayolle en partenariat avec l'association Creusographie.
 - Espace Fayolle : 6, av. Fayolle 23000 Guéret ou espace.fayolle@ville-gueret.fr
 - Creusographie : 61, av. du Dr Manouvrier 23000 Guéret ou contact@creusographie.net
- 2- Le concours photos est ouvert à tous.
- 3- Les membres du jury du concours ne peuvent y participer.
- 4- La participation est gratuite.
- 5- L'inscription est gratuite et se fait à l'Espace Fayolle.

THEME

La photographie humaniste. (Scènes de la vie quotidienne)

CATEGORIES

Le concours pourra être composé de deux catégories : scolaires et non-scolaires.

TECHNIQUES, FORMATS ET CONDITIONS

Les photos doivent être remises au plus tard le 28 février 2018 à l'espace fayolle.

APPAREILS AUTORISES

Appareils photo numériques ou argentiques.

Appareils mobiles multimédia (caméscopes, téléphones portables, consoles de jeux...)

- 1- Pour participer il faut faire parvenir un maximum de 5 photos sur tirage papier, aux formats 24X30 cm ou A4. Les épreuves photos doivent être non encadrées. Les diapositives ou négatifs ne sont pas acceptés.
- 2- Les photos peuvent être en format paysage ou portrait, noir et blanc ou couleur.

ETIQUETAGE DES PHOTOS

Chaque photo doit être convenablement étiquetée avec : le nom, prénom, adresse, numéro de téléphone du candidat ainsi que le titre et la date de la prise de vue. Ces informations doivent être indiquées sur le dos des photos.

CANDIDATS

Ouvert à tous sans condition

EN PARTICIPANT AU CONCOURS, LES CANDIDATS

- 1- Garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires exclusifs des travaux soumis.
- 2- Garantissent avoir obtenu les autorisations d'utilisation du droit à l'image des personnes représentées. En cas de contestation ou de litige, seule la responsabilité des auteurs pourra être mise en cause à l'exclusion de celle des organisateurs.
- 3- Acceptent de céder gratuitement à la Ville de Guéret et à Creusographie leurs droits de reproduction et de représentation pour les exploitations suivantes : diffusion sur site Internet, journaux, livres, presse locale, publications éditées par la ville de Guéret, alimentation et exploitation d'un fond photographique et ce pour une période de 10 ans tacitement renouvelable.
- 4- Acceptent de céder, pendant toute la durée de la manifestation leurs photos afin qu'elles soient exposées dans les locaux de la Ville de Guéret.
- 5- Acceptent le présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats.

NOTIFICATIONS

- 1- Les photos doivent être remises au plus tard le 28 Février 2018 à 18h à l'Espace Fayolle.
- 2- Les gagnants seront avisés début mars 2018.
- 3- Les résultats du concours seront publiés sur le site Internet de la Ville de Guéret et affichés à l'Espace Fayolle.
- 4- Les photos retenues seront exposées dans le cadre d'une exposition organisée par la Ville de Guéret, soit à la salle Chaminadour, soit dans le hall de l'espace Fayolle, qui aura lieu aux alentours du 21 mars 2018.

RESPONSABILITE

1. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si par suite d'un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Il ne serait pas non plus rendu responsable des retards ou des pertes des envois du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.
2. L'annulation de l'exposition n'entraîne pas l'annulation du concours.

JURY DU CONCOURS

- 1- La décision du jury est définitive et ne pourra être remise en question que ce soit par courrier ou de vive voix.
- 2- Le jury sera composé de professionnels de l'image et d'amateurs.
- 3- Les membres du jury se réservent le droit de refuser toute photo portant atteinte à la dignité humaine ou contraire aux intérêts moraux de la collectivité.

PRIX

Les prix (ouvrages consacrés à la photographie) seront remis aux lauréats pendant le vernissage de l'exposition des participants.

La photographie humaniste en quelques mots :

La **photographie humaniste** est un courant photographique français qui réunit des photographes ayant en commun un intérêt pour **l'être humain dans sa vie quotidienne**. Ce courant est apparu en 1930 dans les quartiers populaires de Paris et sa banlieue et a connu un grand essor entre 1945 et 1960.

La photographie humaniste est liée aux difficultés économiques de l'immédiate après-guerre, notamment en France et va **témoigner à la fois des bonheurs simples de la vie mais aussi des difficultés et des injustices**.

Pour les photographes humanistes, l'environnement du sujet a autant d'importance que le sujet lui-même ; ce dernier est donc souvent photographié dans son cadre de vie intime ou en public. **Certains lieux comme la rue, l'école, le lieu de travail ou le bistrot sont particulièrement exploités parce qu'ils sont des espaces de vie quotidienne**.

Photographes humanistes : **DOISNEAU, CARTIER-BRESSON, Willy RONIS...**

On peut donner l'exemple de la célèbre photographie de Robert Doisneau, « *le Baiser de l'hôtel de ville* ».

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'Espace Fayolle au 05.55.52.96.35.